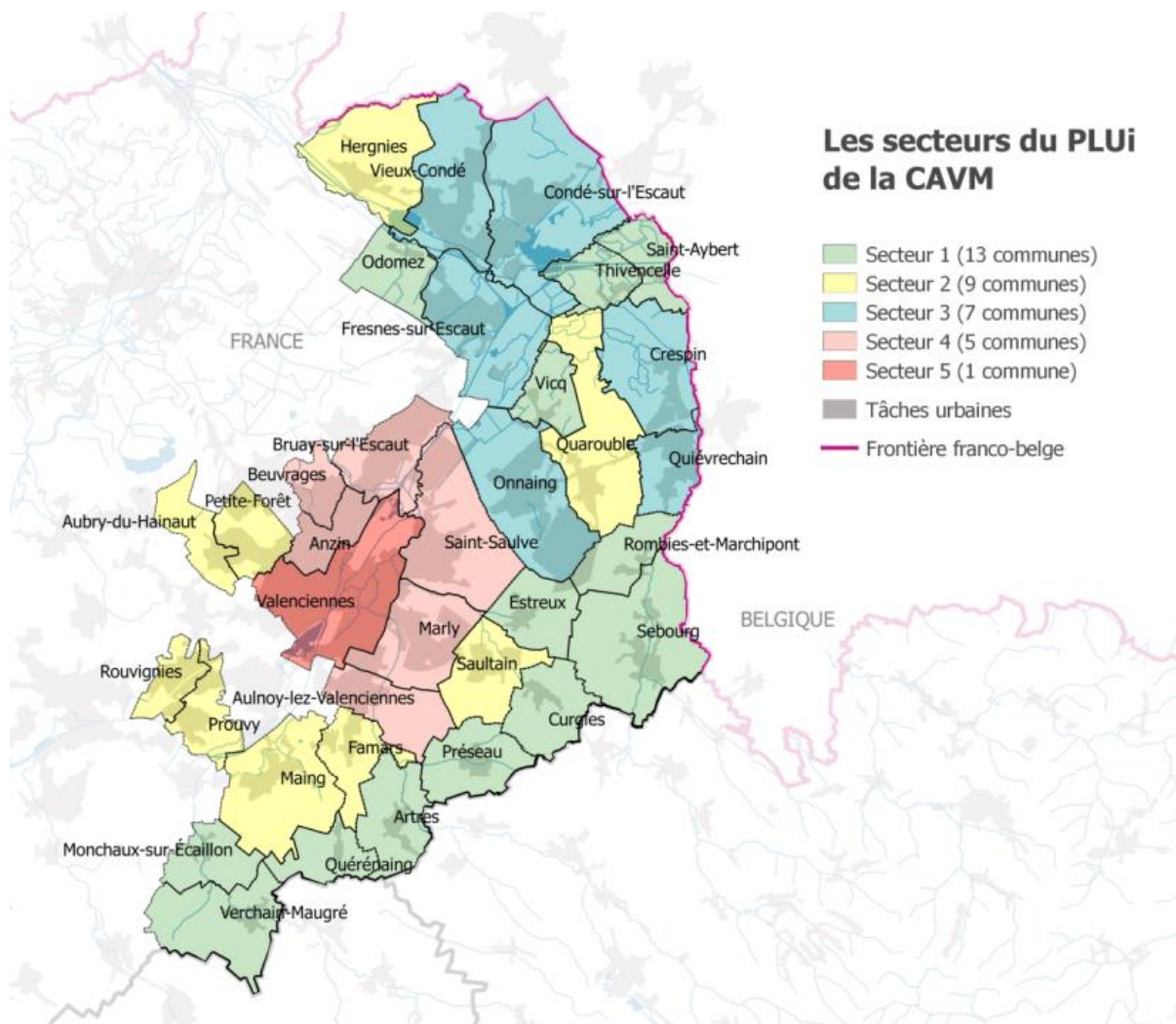


CHAPITRE 3. DIVISION DU TERRITOIRE EN SECTEURS

Le territoire de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole comprend 5 secteurs, présentés ci-dessous :



Ces plans de secteurs donnent lieu à un ensemble de règles spécifiques ou particulières pour mieux s'adapter à la diversité des tissus urbains. Ainsi par exemple, les dispositions de la zone « UA » seront identiques pour toutes les communes composant le secteur 1. En revanche, elles seront différentes pour les autres secteurs, qui auront chacun des dispositions propres à leur secteur.